



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ERQ/DRH/09/V1

APPEL A CANDIDATURE INTERNE

Date : 07 DEC. 2017

Référence : N° 10951 DRHF/SEC/2017

Page : 1/2

DESTINATAIRES :

- MADAME ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DIVISIONNAIRES ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS CENTRAUX ;
- MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE NATIONAL DES CHEQUES POSTAUX ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS DES UPW ;
- MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX DES CENTRES FINANCIERS.

DIFFUSION :

Par Affichage

Par Courrier

Par Web

OBJET : Appel à candidature national.

POSTE OFFERT : Chef de Département Central (Contrôle).

Liste détaillée en pièce jointe (Annexe N°1)

CONDITIONS REQUISES :

Conditions détaillées en pièce jointe (Annexe N°2)

DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature est constitué d'une fiche de candidature (Annexe N°3), renseignée correctement, sans rature ni surcharge, et **dûment visée par le responsable hiérarchique accompagnée des pièces justificatives.**

DATE DE CLOTURE : Le délai de candidature court à compter de la date de l'appel à candidature et s'étale sur une période de **vingt et un (21) jours ouvrables.**

VOIES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature cité supra est transmis, soit :

- Par une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Secrétariat de la Commission de Sélection Nationale/DRHF, Direction Générale d'Algérie Poste, Quartier des Affaires, Beb Ezzouar ALGER ;
- Par E-mail sur la boîte **sec.csn@poste.dz**;

Ou bien, le déposé directement auprès du secrétariat de la Commission de Sélection Nationale contre accusé de réception.





EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ERQ/DRH/09/V1

APPEL A CANDIDATURE INTERNE

Date : 07 DEC 2017
07 DEC 2017

Référence : N° 1075/DRHF/SEC/2017

Page : 2/2

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Décision d'Institution d'une Commission de Sélection Nationale : **DGAP/SCT/1302/2017 du 06/09/2017** ;
- Note de procédure relative aux modalités de sélection et désignation des cadres supérieurs et des titulaires des emplois supérieurs : **DGAP/SCT/10/2017 du 06/09/2017** ;
- **Note N°1851/DGAP/SECT/2017** relative aux conditions d'éligibilité pour l'accès aux postes et emplois supérieurs régis par la convention collective d'Algérie Poste.

SIGNATURE



عبدلحي
مدير الموارد البشرية والتكوين
والبناء والتطوير

امضاء: عبدلحي خير الدين



Direction des Ressources Humaines et de la Formation
(Annexe N° 1) Chef Département Central (Contrôle)

Structure	Désignation
DINSP	Dépt des Enquêtes et Vérifications
DINSP	Dépt des Méthodes et Procédures
Total	2





Direction des Ressources Humaines et de la Formation

(Annexe N°2) Conditions d'accès au poste de Chef de département Central (Contrôle)

POPULATION CONCERNEE	ANC POSTE *	ANC GEN *	DIPLOME UNIVERSITAIRE **
Ingénieur d'application	5	5	Indispensable
Chargé d'études	5	5	Indispensable
Cadre comptable	5	5	Indispensable
Cadre financier	5	5	Indispensable
Chargé des assurances	5	5	Indispensable
Conseiller clientèle	5	5	Indispensable
Formateur Niveau 1	5	5	Indispensable
Délégué commercial	5	5	Indispensable
Chargé d'études principal	5	5	Indispensable
Organisateur guichet	5	5	Indispensable
Organisateur courriers	5	5	Indispensable
Architecte	4	5	Indispensable
Vérificateur	4	5	Indispensable
Juriste	4	5	Indispensable
Formateur Niveau 2	4	5	Indispensable
Ingénieur d'Etat	4	5	Indispensable
Contrôleur de gestion	4	5	Indispensable
Chargé d'études senior	4	5	Indispensable
Auditeur	4	5	Indispensable
Chef département école	4	5	Indispensable
Vérificateur principal	4	5	Indispensable
Juriste principal	4	5	Indispensable
Chef département Régional	4	5	Indispensable
Chef de département unité	4	5	Indispensable
Chef département CNCP	4	5	Indispensable
Cadre comptable supérieur	4	5	Indispensable
Ingénieur principal	3	5	Indispensable
Auditeur principal	3	5	Indispensable
Ingénieur formation	3	5	Indispensable

* L'ancienneté exigée est arrêtée à la date de lancement des appels à candidatures

** Le candidat doit être titulaire:

Soit d'un diplôme universitaire (Bac+3);

Soit d'un diplôme d'Inspecteur ou Inspecteur Principal délivré par l'Ecole Nationale des PTT





EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 3

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

APPEL A CANDIDATURE	OBJET	
	REFERENCE	
	DATE	

POSTE POURVU <u>(Mentionner avec précision le poste à pourvoir)</u> <u>Ex : S-Direct Unité (Support) RHMG DUPW</u> <u>MILA)</u>	
---	--

NOM ET PRENOM DU POSTULANT :

N° TELEPHONE :

E-MAIL :

MATRICULE :

DATE DE RECRUTEMENT :

POSTE OCCUPÉ ACTUELLEMENT :

DIRECTION D'ATTACHE :

PARCOURS PROFESSIONNEL AU SEIN D'ALGERIE POSTE :

Structure	Fonctions	Période (DU....AU)



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 3

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES HORS SECTEUR :

Organisme	Fonctions	Période (DU....AU)

CYCLE DE FORMATION ET/OU DE PERFECTIONNEMENT :

Organisme	Thème	Période (DU....AU)	Titre /ou diplôme



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 3

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

ANTECEDENTS DISCIPLINAIRES :

SANCTION	DEGRE DE LA FAUTE	MOTIF	DATE

AVIS HIERARCHIQUE

AVIS FAVORABLE :

A. Assiduité

/10

B. Compétence

/10

C. Initiative

/10

D. Intégrité

/10

AVIS DEFAVORABLE :

VISA DU RESPONSABLE
HIERARCHIQUE DIRECTE :



EPIC ALGERIE POSTE
DIRECTION GENERALE

Direction des Ressources Humaines et de la Formation
Commission de Sélection nationale

ANNEXE N° 3

FICHE DE CANDIDATURE

Date :

Référence :

Page : .../4

AVIS DE LA COMMISSION DE SELECTION DES CANDIDATURES :

AVIS FAVORABLE :

.....
.....
.....

AVIS DEFAVORABLE :

.....
.....
.....

CANDIDAT REÇU EN ENTRETIEN ORAL LE :

Dans le cas de l'adoption, par la commission, d'une évaluation orale.

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Décision n° du , portant création, composition et fonctionnement de la commission de sélection nationale.
- Note de procédure N° du définissant les modalités de sélection et désignation des Cadres Supérieurs et des titulaires des Emplois Supérieurs au niveau national.